



Adresse : 2625, rue De Châteauguay

Suivi des travaux et début du retour dans vos logements

Les travaux majeurs dans votre immeuble sont presque terminés. La fin prévue en juin 2024 a été repoussée à la fin d'août 2024. Les travaux ajoutés à l'entrée principale et aux logements sont la raison de ce délai. Des travaux sur les ascenseurs débuteront tout de suite après. Le retour dans les logements pourra quand même commencer cet automne. Les premiers locataires à déménager sont ceux dont les logements sont situés aux premiers étages et qui peuvent se déplacer par les escaliers. Le relogement se poursuivra en 2025.



Rappel des travaux réalisés:

- 1 Structure renforcée
- 2 Isolation, brique et toiture refaites
- 3 Portes et fenêtres changées
- 4 Balcons réparés et nouveaux garde-corps et séparateurs installés
- 5 Travaux sur les systèmes de ventilation, d'électricité et de plomberie réalisés
- 6 Entrées et rampe d'accès refaites
- 7 Travaux dans les logements effectués
- 8 Cour extérieure et aménagement paysager refaits

Travaux sur les ascenseurs à venir (automne 2024):

Des travaux sur les ascenseurs auront lieu de septembre à décembre 2024.

Nous allons :

- remplacer les cabines d'ascenseur;
- mettre à niveau les portes sur tous les étages;
- remplacer les moteurs, les systèmes de freinage et les câbles d'ascenseur;
- refaire l'électricité des ascenseurs.

Les travaux sur l'ascenseur 1 se dérouleront en septembre et octobre 2024, tandis que les travaux sur l'ascenseur 2 auront lieu en novembre et décembre 2024. L'ascenseur en fonction sera parfois réservé pour les déménagements. Les déplacements quotidiens devront alors se faire par l'escalier.

Ces travaux représentent un investissement de 459 325 \$. Ils seront réalisés par la compagnie Ascenseurs Innovatec.



Impliquez-vous

Étapes du **retour**

Les travaux sur les ascenseurs influencent le retour des locataires. Les premières personnes à déménager seront celles qui sont capables de se déplacer par les escaliers et qui habitent aux premiers étages de l'immeuble. Pour votre sécurité, le préposé à la sécurité des locataires sera le premier à emménager sur les lieux. Un gardien de sécurité sera aussi présent le soir et la nuit, du jeudi au dimanche, pendant l'automne.

Voici les prochaines étapes de votre retour :

1. Prise de rendez-vous et visite de votre ancien logement Avec l'agent de location :

- appel pour prendre rendez-vous pour la visite de votre logement;
- visite du logement (n'oubliez pas d'apporter une preuve de vos revenus 2023);
- signature de la lettre d'acceptation, si vous décidez de revenir dans votre logement.



Impliquez-vous

Étapes du **retour** (suite)

Plusieurs agents seront mobilisés pour l'opération. Toutefois, continuez de communiquer avec Kamyl Osmane, votre agent de liaison, si vous avez des questions.

2. Le bail et l'allocation pour le déménagement

Avec l'agent de location :

- préparation de votre bail;
- signature de votre bail au bureau du Territoire Ouest (2247, rue Delisle);
- signature d'une autorisation permettant à l'OMHM de jeter les biens non déménagés laissés dans votre logement actuel;
- réception par la poste d'une allocation de 500 \$;
- remise des clés de votre nouveau logement (une semaine avant votre déménagement, si possible).

3. Avant le déménagement

Avec l'agent de location :

- livraison de boîtes de déménagement à votre domicile actuel après l'acceptation du logement.

Avec les déménageurs engagés et payés par l'OMHM :

- planification de la date et de l'heure de votre déménagement.

Avec l'agent de liaison, au besoin :

- Si vous avez besoin d'aide pour préparer vos boîtes, communiquez avec votre agente de liaison, Chiraze Borgi.

4. Le jour du déménagement

Avec les déménageurs engagés et payés par l'OMHM :

- Soyez présent pour indiquer aux déménageurs ce qu'ils doivent emporter.

5. Après le déménagement

- Les biens laissés dans votre logement seront jetés. L'OMHM s'en occupera.
- La serrure de votre logement actuel sera remplacée. Vous n'aurez plus accès à ce logement après le début de votre nouveau bail.

Questions et réponses au sujet du retour

Q. Est-ce que je pourrai visiter mon logement avant de l'accepter?

R. Oui. Nous prendrons rendez-vous pour vous le faire visiter.

Q. Si j'avais un stationnement, est-ce que je peux le récupérer?

R. Oui, vous récupérez votre logement et votre stationnement, comme avant.

Q. Est-ce que je peux refuser de revenir?

R. Oui, vous demeurerez dans votre logement actuel. Vous devrez signer la lettre de renonciation de retour.

Q. Quels sont les rôles de l'agent de location et de l'agente de liaison?

R. L'agent de location et l'agent de liaison jouent des rôles différents dans le cadre de votre retour.

L'agent de location

- Vous appelle pour prendre rendez-vous et faire la visite de votre logement.
- Calcule et vous fait signer votre bail. Effectue la remise de clé.
- Commande les boîtes et les services des déménageurs.

L'agente de liaison

- Vous accompagne dans ce changement, vous rassure, vous écoute.
- Répond à vos questions, vous informe sur les étapes à venir.
- Vous dirige, au besoin, vers les bonnes personnes pour vos questions ou besoins.
- Vous offre du soutien dans la préparation du déménagement.



Impliquez-vous

La salubrité, l'affaire de tous

Pour éviter la propagation de la vermine

- Les déménagements seront réalisés si le taux d'infestation est nul ou le plus faible possible.
- Tant que la situation ne sera pas maîtrisée :
 - il n'y aura pas de livraison de boîtes.
 - aucune boîte ne doit être faite.
 - des sacs de poubelle seront fournis, plutôt que des boîtes, s'il y a toujours une infestation au moment du déménagement.
- Les locataires dont le logement est infesté seront déménagés en dernier.

S'il y a présence de vermine au moment du déménagement

- Des mesures spéciales seront prises par les déménageurs (biens ensachés avant d'entrer dans le camion).
- Selon la situation, un exterminateur sera présent pour coordonner et mettre en place d'autres mesures particulières (balayeuse, traitements sur place, etc.).
- Votre nouveau logement sera traité et scellé avant votre arrivée.
- Les traitements se poursuivront dès votre arrivée.

Merci pour votre patience et votre collaboration!

Des questions concernant le chantier?

CHIRAZE BORGI

Agente de liaison | 514 872-9224 | chiraze.borgi@omhm.qc.ca



Travaux réalisés par :



Office municipal
d'habitation
de Montréal

Travaux financés par :



Communauté métropolitaine
de Montréal



SCHL CMHC

Société
d'habitation

Québec





SUIVEZ LES ÉTAPES DE VOTRE RETOUR

- ☐ Appel de l'agent de location pour prendre rendez-vous pour visiter votre logement.
Rendez-vous pour la visite du logement :
Date et heure :
- ☐ Signature de l'acceptation de logement.
- ☐ Livraison des boîtes de déménagement à votre domicile actuel.
Date de livraison :
- ☐ Préparation de votre bail pour votre logement. N'oubliez pas d'apporter une preuve de vos revenus 2023.
- ☐ Signature de votre bail.
Rendez-vous :
- ☐ Réception par la poste de votre allocation de 500 \$ pour le déménagement.
- ☐ Remise des clés de votre logement.
Rendez-vous :
- ☐ Planification de la date de votre déménagement.
Date du déménagement :

Merci pour votre collaboration!

Des questions concernant votre logement ?

KAMYL OSMANE

Agent de location -milieux de vie | 514 868-4809

